



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

<u>Nb de conseillers</u>	
En exercice	15
Présents	12
votants	14
absents	3
exclus	0

Séance du 03 octobre 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, WEBER, MELIANI, WEBER

Absents excusés : Mr GENCO pouvoir à M. COLLIGNON, Mme GEOFFROY pouvoir à M. CORBIER, M. MEYER

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
04/10/2016

1) Autorisation d'ester en justice

Dépôt en Préfecture
04/10/2016

Par lettre en date du 26 août 2016, le conseil de prud'hommes de Metz a transmis au Syndicat Intercommunal du Périscolaire de Jury-Chesny-Mécleuves une convocation à l'audience du 05 octobre 2016 suite au dépôt d'une requête déposée par Mademoiselle DEGRELLE Camille, ancien agent technique du syndicat en vue d'une requalification de contrat de travail.

Affichage du
04/10/2016

S'agissant que le syndicat susmentionné a été dissout par arrêté préfectoral en date du 25 août 2016, et qu'il existe à ce jour une méconnaissance des règles à appliquer dans un tel cas ;

Convocation du
26/09/2016

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal délibère sur les actions à tenter au nom de la commune (article L 2132-1) ;

Considérant que Mr SMIAROWSKI Stanislas, Maire de la commune de Jury et ex-Président du syndicat en question se propose de représenter, si nécessaire, les ex-communes membres du syndicat attaqué ;



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves
Canton de Verny*

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire de Jury à ester dans l'instance ci-dessus rappelée;
- d'accepter la décision de ce dernier de désigner Maître BRANCHET pour défendre l'ex-syndicat dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Autorise M. le Maire de Jury à ester en justice auprès du conseil de prud'hommes de Metz et donne son aval pour que Me BRANCHET représente les ex-communes membres dans cette affaire.

Le Maire,
M. TOURNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

<u>Nb de conseillers</u>	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Séance du 03 octobre 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, WEBER, MELIANI, WEBER

Absents excusés : Mr GENCO pouvoir à M. COLLIGNON, Mme GEOFFROY pouvoir à M. CORBIER, M. MEYER

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
04/10/2016

2) Autorisation d'ester en justice

Dépôt en Préfecture
04/10/2016

Par lettre en date du 26 août 2016, le conseil de prud'hommes de Metz a transmis au Syndicat Intercommunal du Périscolaire de Jury-Chesny-Mécleuves une convocation à l'audience du 05 octobre 2016 suite au dépôt d'une requête déposée par Mademoiselle DEGRELLE Camille, ancien agent technique du syndicat en vue d'une requalification de contrat de travail.

Affichage du
04/10/2016

S'agissant que le syndicat susmentionné a été dissout par arrêté préfectoral en date du 25 août 2016, et qu'il existe à ce jour une méconnaissance des règles à appliquer dans un tel cas ;

Convocation du
26/09/2016

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal délibère sur les actions à tenter au nom de la commune (article L 2132-1) ;

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire de Mécleuves, dans sa qualité d'ex-Président du syndicat susmentionné, à ester dans l'instance ci-dessus rappelée dans la mesure où les ex-communes membres devraient se substituer au



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

syndicat dissout ;

- de désigner Maître BRANCHET pour défendre la commune de Mécleuves dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Autorise M. le Maire de Mécleuves à ester en justice si nécessaire auprès du conseil de prud'hommes de Metz et donne son aval pour que Me BRANCHET représente les ex-communes membres dans cette affaire.

Le Maire,
M. TOURNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

<u>Nb de conseillers</u>	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Séance du 03 octobre 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, WEBER, MELIANI, WEBER

Absents excusés : Mr GENCO pouvoir à M. COLLIGNON, Mme GEOFFROY pouvoir à M. CORBIER, M. MEYER

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
04/10/2016

Dépôt en Préfecture
04/10/2016

Affichage du
04/10/2016

Convocation du
26/09/2016

3) Décision modificative au budget

Madame WEBER, adjointe aux finances, propose la modification budgétaire suivante afin de pouvoir imputer les dépenses d'achat d'ordinateur, de vidéoprojecteur et de téléphones en investissement :

- Opération 68 , article 2135 - 3.000 €
- Opération 50 , article 2183 + 3.000 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des voix, accepte la modification proposée.

Le Maire,
M. TOURNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Séance du 03 octobre 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, WEBER, MELIANI, WEBER

Absents excusés : Mr GENCO pouvoir à M. COLLIGNON, Mme GEOFFROY pouvoir à M. CORBIER, M. MEYER

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
04/10/2016

4) Coupes de bois 2017

Dépôt en Préfecture
04/10/2016

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide des coupes de la forêt communale pour 2017 en parcelle 9 A1.

Affichage du
04/10/2016

A l'unanimité des voix, il fixe le prix du stère à 11€/stère et décide de confier les opérations de dénombrement et de réception des lots seuls au prix de 1,10€HT/stère.

Convocation du
26/09/2016

Le Maire,
M. TOURNAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves
Canton de Verny

<u>Nb de conseillers</u>	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Séance du 03 octobre 2016

A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, WEBER, MELIANI, WEBER

Absents excusés : Mr GENCO pouvoir à M. COLLIGNON, Mme GEOFFROY pouvoir à M. CORBIER, M. MEYER

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
05/10/2016

5) Désignation du nom du futur lotissement de Mécleuves

Dépôt en Préfecture
05/10/2016

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide de dénommer le futur lotissement de Mécleuves « Le clos du lavoir ».

Affichage du
05/10/2016

Le présent nom sera transmis au lotisseur pour faire suite à sa demande.

Convocation du
26/09/2016

Le Maire,
M. TOURNAIRE